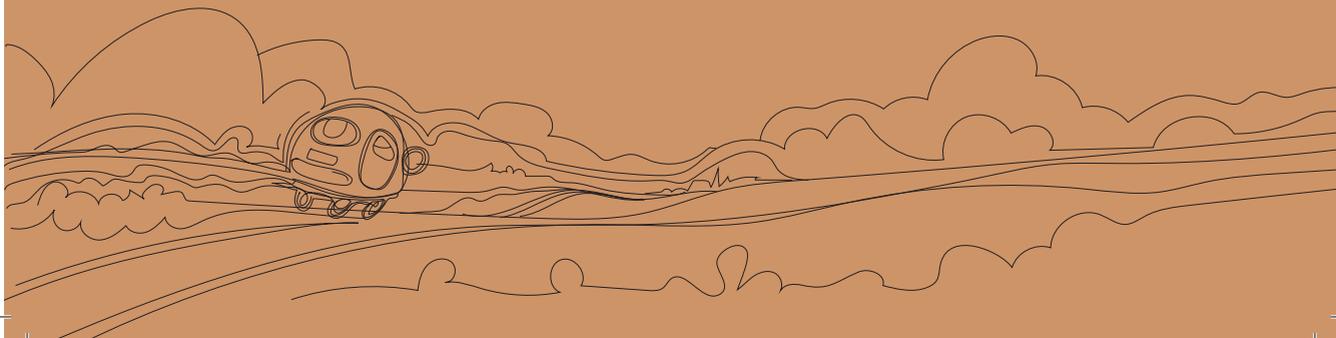


Union régionale  
des professionnels de santé infirmiers libéraux  
Hauts-de-France

# Rapport d'activité

2020



# Édito



L'année 2020 est une période tout à fait particulière puisque nous avons dû faire face à une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent.

Cette crise a totalement redistribué la place des professionnels de ville dans le système de santé et notamment celle des infirmiers libéraux qui ont été identifiés comme partenaires fiables et incontournables.

Dans un premier temps, nous avons été associés à toutes les réunions de crise et nous avons su mettre en valeur nos compétences et les atouts de la profession. Les sollicitations ont donc été très nombreuses.

Et pour la première fois, l'ARS nous a donc accordé un CPOM d'un montant de 611 000 €.

Malgré l'implication sans faille dans la crise sanitaire, nous avons poursuivi nos réflexions sur les thématiques prioritaires du PRS. Les projets initiés se sont poursuivis (Diabète, chirurgie ambulatoire, addictions, prévention...).

Nous avons répondu à un appel à projet de la CARSAT sur le repérage de la pré-fragilité. Projet retenu avec un financement à hauteur de 75 000 €.

L'URPS Infirmiers HDF est désormais en capacité de faire reconnaître le rôle essentiel que jouent les infirmiers libéraux dans le système de santé français

Confraternellement

Marie-Odile Guillon  
Présidente

# Sommaire

Édito.....	3
<b>L'URPS infirmiers des Hauts-de-France.....</b>	<b>6</b>
Les missions.....	7
Le territoire d'action de l'URPS.....	9
L'URPS infirmiers en chiffres.....	9
<b>La participation de l'URPS infirmiers dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé.....</b>	<b>10</b>
La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).....	11
Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS).....	11
<b>Analyse des besoins de santé et de l'offre de soin.....</b>	<b>12</b>
Zonage.....	12
Séjour de la santé.....	12
<b>Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique.....</b>	<b>13</b>
COVID 19.....	13
Dépistages TAG et tests PCR.....	13
Sites d'hébergement COVID.....	14
Veille documentaire, écritures de protocole et communication auprès des IDEL.....	14
Téléconsultation.....	14
Prédiction, application de télésuivi.....	15
Réunions hebdomadaires de suivi de crise.....	15
Appel aux IDEL et réponses aux questions.....	15
Renfort des structures médico-sociales et sanitaires.....	16
EPI.....	16
Ordres infirmiers.....	16
Centres COVID.....	17
<b>Déploiement et utilisation des systèmes de communication.....</b>	<b>17</b>
Groupement d'Intérêt Public (GIP).....	17
<b>Les projets de l'URPS infirmiers.....</b>	<b>18</b>
<b>Organisation de l'exercice professionnel.....</b>	<b>19</b>
Intervention de Soins Infirmiers Post-Ambulatoire à Domicile (ISIPAD) : www.isipad-hdf.fr.....	19
La plateforme Inzee.care.....	20

<b>Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique</b> .....	20
Collectif inter-URPS.....	20
Antibiorésistance .....	20
Diabète .....	21
Repérage de la fragilité.....	21
<b>Déploiement et utilisation des systèmes de communication</b> .....	22
Programme ETAPES : Télésurveillance BPCO et diabète .....	22
<b>Amélioration de la qualité et de la coordination des soins</b> .....	24
Article 51 LFSS 2018 Chirurgie ambulatoire .....	24
La plateforme coordolib : www.coordolib-hdf.fr .....	24
<b>Accès aux soins des patients</b>	
Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) :.....	27
<b>Les partenariats</b> .....	28
<b>Amélioration de la qualité et de la coordination des soins</b>	
<b>L'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée « Innovation en santé »</b> .....	27
Le projet collaboratif « Lab parcours » .....	27
IATROPREV.....	28
Ostéoporose.....	29
Coeur de femmes .....	29
Hauts-de-France Addictions .....	29
Inter-URPS TABAC.....	30
Le réseau Néphronor : .....	30
Événements indésirables graves.....	31
Santé des aidants .....	31
TND.....	32
PMND .....	32
Défi santé .....	32
<b>Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique</b> .....	33
Le réseau ONCO : .....	34
Violences faites aux femmes .....	34
Pacte de refondation des urgences .....	35

# L'URPS infirmiers des Hauts-de-France

## Les missions

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été instaurées suite à la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 Juillet 2009. Elles ont été mises en place pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral et pour organiser le système de santé suivant les régions.

Ces unions ont un statut d'association fonctionnant sous le régime de la loi 1901 et sont constituées de représentants libéraux conventionnés et élus par des professionnels libéraux pour une durée de 5 ans.

L'URPS infirmiers contribue à améliorer l'offre de soins et s'engage à faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé. Ses principales missions sont fixées par le décret n°2010-585 datant du 02 Juin 2010.

## Les 8 missions principales de l'URPS infirmiers sont



→ Organisation et évolution régionales de l'offre de santé.



→ Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins.



→ Accès aux soins des patients.



→ Organisation de l'exercice professionnel.



→ Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique.



→ Amélioration de la qualité et de la coordination des soins.



→ Déploiement et utilisation des systèmes de communication.



→ Formation et développement professionnel continu.

2153 IDEL

3344 IDEL

625 IDEL

619 IDEL

709 IDEL



# Le territoire d'action de l'URPS

L'URPS infirmiers Hauts-de-France représente 7 450 infirmiers libéraux répartis dans les 5 départements composant les Hauts-de-France.

## L'URPS infirmiers en chiffres

Afin de remplir au mieux les missions qui leurs sont confiées, les 24 élus de l'URPS infirmiers se réunissent régulièrement pour travailler sur les projets en cours et valoriser les compétences de l'infirmière libérale dans l'offre de soins.

### En 2020, l'URPS infirmiers

#### → a obtenu des financements

- 414 000€ de la contribution ACOSS
- 40 000€ dans le cadre du projet ISIPAD
- 611 000€ dans le cadre d'un CPOM COVID-19

#### → a organisé :

- 8 Assemblées plénières
- 21 réunions de bureau
- Plus d'une centaine de réunion de gestion de crise et de réunions de Groupe de Travail thématique : *Chirurgie ambulatoire, diabète, fragilité de la personne âgée, plateforme Coordolib.*

#### → a participé à plus de 100 réunions

avec les partenaires (ARS, établissements de santé, MAIA, les autres URPS, ...)

#### → a initié des projets,

qui sont en cours de déploiement, avec une implication des élus.

- Antibiorésistance
- Diabète
- Repérage de la fragilité

#### → a participé à la gestion de la pandémie COVID-19

Participation aux réunions de crise  
Organisation de dépistages et de la vaccination  
Renfort dans les structures médico-sociales et dans les centres de vaccination

....

La participation de  
l'URPS infirmiers  
**dans la mise en œuvre  
de la stratégie  
régionale de santé**



## Organisation et évolution régionales de l'offre de santé

### La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA, instance majeure de la démocratie sanitaire est un lieu d'expression et de propositions traitant des besoins en santé de la région et des actions à mettre en place pour améliorer la santé de la population et pour développer l'efficacité du système de santé.

L'URPS infirmiers dispose d'un poste de titulaire (**Régis Ducatez**, trésorier de l'URPS infirmiers) et un poste de suppléant (**Marie-Odile Guillon**, présidente de l'URPS infirmiers) au sein du collège 7 intitulé : « Offreurs de services de santé ».

**Régis Ducatez** est également membre de la CSOS (commission spécialisée pour l'organisation des soins) et du collège prévention.

**Patrick Lesoudard** et **Sébastien Capdeville**, en tant que vice-présidents de CTS et président de la CTS sont également titulaires membres de droit de la CRSA.

### Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Les CTS ont été mis en place suite à la fusion des régions et à la nouvelle loi de santé. Instance de démocratie sanitaire, les CTS ont pour mission d'organiser l'offre de santé par territoire.

Aujourd'hui, la région Hauts-de-France compte 6 territoires de démocratie sanitaire. Des infirmiers libéraux vous représentent sur chaque territoire.

Les CTS sont des instances sur le territoire qui ont vocation à participer à la déclinaison du projet régional de santé et en particulier à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire. Les CTS peuvent :

- Formuler des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire.
- Évaluer, en lien avec la CRSA, les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé et la qualité des prises en charge.

La participation effective de l'URPS Infirmiers aux CTS permet de disposer d'une vision globale des besoins identifiés dans chaque territoire. L'URPS Infirmiers participe de façon proactive à l'identification des priorités dans chaque territoire, est force de proposition quant aux plans d'action proposés et veille à la place conférée des infirmiers libéraux dans la coordination des parcours de soins.

**Patrick Lesoudard** est vice-président du CTS de l'Aisne et **Sébastien Capdeville** a été élu président du CTS du Hainaut. Belle reconnaissance pour son engagement et pour la profession.

## Analyse des besoins de santé et de l'offre de soin

### Zonage

L'ARS Hauts-de-France a arrêté le 26 octobre 2020 le nouveau zonage pour la profession d'infirmier, après concertation avec les représentants des professionnels de santé : URPS Infirmiers et Ordre Infirmiers.

Le zonage vise à améliorer la répartition des infirmiers libéraux sur la région des Hauts-de-France pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins et garantir une réponse adaptée

aux besoins en soins de la population sur l'ensemble du territoire. Il permet d'identifier des zones dites sous-denses en vue de mobiliser des mesures destinées à maintenir ou favoriser l'installation de professionnels de santé mais également des zones dites sur-denses où le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé.

Pour que l'avis de l'URPS Infirmiers corresponde à la réalité, nous avons diffusé une enquête auprès des infirmiers libéraux de la région. Les résultats ont permis d'étayer l'avis de l'URPS transmis à l'ARS sur la base d'un retour de terrain objectif concernant la densité infirmière sur les territoires.

### Séjour de la santé

Lancé à la suite de la crise sanitaire provoquée par le coronavirus, la grande consultation du « Séjour de la santé » avait pour objectif d'améliorer les conditions de travail et la prise en charge des malades à l'hôpital et à envisager la hausse des rémunérations. Il touchait plusieurs pans du système de santé : les hôpitaux, la médecine de ville, le secteur médicosocial, les EHPAD.

Dans le cadre des travaux et de la consultation relative au Séjour de la santé, l'URPS Infirmiers a décidé de s'appuyer sur une enquête de proximité pour démontrer le rôle incontournable que les infirmiers libéraux ont joué durant cette crise. Les résultats ont permis

d'étayer le rapport que l'URPS a transmis à l'ARS sur la base de retours d'expériences.

Une contribution et un communiqué de presse en inter-URPS ont été rédigés en réponse au pilier I « Transformer les métiers, revaloriser ceux qui soignent ».

## Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

### COVID-19

#### CPOM

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'URPS infirmiers a signé un CPOM et 2 avenants avec l'ARS des Hauts-de-France afin de financer les nombreuses actions entreprises dans le cadre du COVID.

Au total, l'URPS Infirmiers a obtenu un financement de 611 098 € sur l'année 2020.

### Dépistages TAG et tests PCR

À la demande de l'ARS, l'URPS Infirmiers a mis en place, dès le mois de Mai 2020, des équipes d'astreinte IDEL dans chaque département afin de répondre aux éventuels dépistages massifs organisés dans la région.

Courant septembre, le dispositif a évolué et les équipes d'astreinte ont laissé place à la sollicitation des IDEL disponibles et volontaires au jour le jour afin de répondre spécifiquement aux besoins des territoires.

Au total, plus de 382 opérations de dépistage par tests RT-PCR ont été assurées par des IDEL, aussi bien au sein des clusters, que dans des Quartiers Prioritaires des Villes (QPV) pour des dépistages préventifs, ou encore au sein de l'aéroport de Beauvais auprès des voyageurs.

Près d'une trentaine d'opérations de dépistages par Tests AntiGéniques (TAG) ont également été réalisées notamment au sein des CROUS de la région.

*Tout dépistage confondu, l'URPS infirmiers a mobilisé plus de 1 000 infirmiers libéraux pour répondre aux demandes de dépistages de l'ARS au cours de l'année 2020.*

## Sites d'hébergement covid

Suite au décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, l'ARS organise et coordonne en lien avec l'URPS Infirmiers le suivi des personnes isolées par les infirmiers libéraux.

Des hôtels ou des structures d'hébergement collectif ont été transformés en sites d'hébergement pour accueillir les patients atteints du covid-19 ou « personnes contacts » sur orientation de leur médecin traitant en lien avec les cellules locales d'appui à l'isolement mises en œuvre dans chaque département.

Ces structures bénéficient du soutien d'une équipe de soins « renfort covid » constitué d'un binôme médecin/infirmiers libéraux volontaires.

## Veille documentaire, écritures de protocole et communication auprès des IDEL

Dès le début de la crise sanitaire et tout au long de l'année 2020, l'URPS Infirmiers a

assuré une veille sanitaire sur l'avancement de la pandémie mondiale.

L'URPS Infirmiers a notamment produit de nombreuses fiches pratiques (Prise en charge d'un patient COVID à domicile, fiche de suivi clinique, port du masque, protection et mesures d'hygiène...) destinées à épauler les IDEL dans la prise en charge de leurs patients à domicile.

Enfin, l'URPS Infirmiers a également communiqué largement auprès des infirmiers de la région sur les nouvelles mesures se mettant en place, telles que la garde d'enfants, le recensement des besoins et organisation de distribution des Équipements de Protection Individuels (EPI)...

## Téléconsultation

L'URPS Infirmiers a recensé les infirmiers libéraux volontaires pour réaliser des téléconsultations accompagnées dans le cadre du COVID.

L'URPS Infirmiers a ensuite communiqué auprès des médecins libéraux afin de les informer de la possibilité de recourir à la plateforme Inzee. care pour mettre en place rapidement, une téléconsultation accompagnée avec un infirmier libéral de proximité.

*Plusieurs comptes ont été ouverts aux médecins volontaires sur la plateforme Inzee.care.*

## **Prédice, application de télésuivi,**

L'URPS Infirmiers, l'ARS et le GIP Santé&Numérique ont échangé à plusieurs reprises sur l'ouverture du portail de télésuivi aux IDEL sur la plateforme régionale Prédice.

L'URPS Infirmiers a travaillé avec les partenaires pour tester l'appli télésuivi Prédice en vue d'une ouverture aux IDEL de la région.

*Dès le mois d'Avril, l'ensemble des infirmiers libéraux souhaitant réaliser des télésuivis ont pu créer gratuitement leur compte sur la plateforme régionale Prédice.*

## **Réunions hebdomadaires de suivi de crise**

Tous les mardis, l'URPS infirmiers a participé à plusieurs réunions de suivi de crise COVID avec les partenaires institutionnels tels que la CPAM,

l'ARS et les autres URPS.

Ces réunions ont pour but d'échanger régulièrement sur les avancées, nouveautés, actualités réglementaires dans le cadre de la crise, mais également de faire remonter toutes difficultés ou questionnements ayant pu survenir au cours de l'évolution de la pandémie.

*L'URPS Infirmiers y a participé chaque semaine et a pu, lors de ces réunions, faire remonter les problématiques rencontrées par les professionnels du terrain.*

## **Appel des IDEL et réponses aux questions**

L'URPS Infirmiers a été sollicitée à de nombreuses reprises, par mail et par téléphone par des infirmiers libéraux de la région sur des questions liées à la gestion de la crise.

L'URPS Infirmiers a mis un point d'honneur à répondre, dans les meilleurs délais et aussi précisément que possibles aux diverses sollicitations reçues.

De nombreuses interrogations ont ainsi pu être remontées aux partenaires compétents lors des réunions hebdomadaires de suivi de crise.

## Renfort structures médico-sociales et sanitaires

De nombreuses structures médico-sociales et sanitaires (EHPAD, FAM, MAS, CH, ...) se sont retrouvés en difficulté pour gérer leurs ressources en infirmier(e)s.

Les sources de tensions étaient liées principalement aux arrêts des personnels malades ; des cas contacts et du personnel dont les enfants étaient déscolarisés.

Pour la bonne continuité des soins et la surveillance des résidents, l'URPS Infirmiers Hauts-de-France a été sollicitée par l'ARS pour identifier des infirmiers libéraux volontaires acceptant d'assurer des renforts ponctuels.

### EPI

Afin de pallier aux difficultés rencontrées par les IDEL pour s'approvisionner en EPI, l'URPS infirmiers a commandé des équipements afin de pouvoir les redistribuer aux professionnels mobilisés par l'URPS.

L'URPS Infirmiers a également bénéficié de nombreux dons d'associations, notamment en masques, gel hydroalcoolique, surblouses...

L'URPS a ainsi pu prêter main forte aux IDEL démunis en EPI en envoyant dans chaque

territoire, des stocks d'EPI auprès d'élus « relais » ayant assuré la redistribution des stocks.

*À ce jour, l'URPS continue d'alimenter en EPI les centres PCR pour lesquels elle mobilise quotidiennement des infirmiers libéraux.*

## Ordre Infirmiers

L'URPS Infirmiers a échangé à de nombreuses reprises avec l'ordre infirmiers afin notamment de proposer aux IDEL mobilisés dans le cadre de la crise, une fiche type de demande d'autorisation d'exercice forain.

En effet, tous les professionnels mobilisés en dehors de leur lieu d'activité professionnelle habituel (cabinet et domicile des patients) ont dû transmettre à l'ordre infirmiers, une demande d'autorisation d'exercice forain.

*Cette obligation a été levée le 27 Novembre dernier par l'Ordre National des Infirmiers qui permet à tous les infirmiers libéraux inscrits à l'ordre, de s'affranchir, pendant la période d'état d'urgence sanitaire de cette demande pour toute activité visant à lutter contre la covid-19.*

## Centres COVID

Afin de lutter contre la propagation de la covid-19, de nombreux centres de dépistage ont ouverts dans la région.

L'URPS Infirmiers a relayé à plusieurs reprises, les demandes de renforts dans les différents centres.

Dans le département de l'Aisne, l'URPS gère le planning des centres de dépistages par RT-PCR dans les villes de Laon, Soissons et Château Thierry.

Depuis leurs mises en place en Octobre 2020, plus d'une centaine de permanences ont été tenues par des IDEL.

*Les trois centres se poursuivent sur l'année 2021. Les centres ont été réorganisés selon leur fréquentation afin de répondre aux besoins de la population locale.*



## Déploiement et utilisation des systèmes de communication

### Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Suite à la fusion du GCS e-santé et du GCS AMETIS, le GIP Sant&Numérique a été créé.

L'URPS Infirmiers est membre de son conseil d'administration.

Le GIP participe notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale e-santé. Il est chargé de la promotion des services numériques en fédérant les acteurs de santé de la région autour de la Stratégie Régionale de Santé.

# Les projets de l'URPS infirmiers



## Organisation de l'exercice professionnel

### Intervention Soins Infirmiers Post-Ambulatoire à Domicile (ISIPAD) : [www.isipad-hdf.fr](http://www.isipad-hdf.fr)

L'expérimentation ISIPAD a été reconduite pour l'année 2020. L'ARS a de nouveau alloué une subvention à hauteur de 40 000 € pour 1 an dont le développement est inscrit dans les actions du « plan régional chirurgie ambulatoire ».

Pour rappel, l'expérimentation a pour objectif de sécuriser le suivi post-opératoire des patients ayant bénéficié d'une intervention de chirurgie ambulatoire avec réalisation d'un geste innovant par deux visites d'infirmier libéral à domicile.

L'enjeu est de faire de la chirurgie ambulatoire en Hauts-de-France la pratique chirurgicale de référence en tenant compte de la dimension qualitative et organisationnelle qu'elle implique.



L'année 2020 a été fortement impactée par la COVID-19 et a freinée toute la dynamique engagée avec les établissements partenaires. De nouveaux partenariats devaient être réalisés suite à la présentation de l'expérimentation en 2019 auprès de 26 établissements.

L'acte de surveillance clinique et d'accompagnement postopératoire entrant dans le droit commun le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les suivis se feront désormais dans le droit commun.

L'expérimentation touche à sa fin dans des conditions sanitaires particulières. L'URPS infirmiers remerciera tous les infirmiers qui se sont investis dans le cadre de l'expérimentation ISIPAD initiée de 2013 à 2020.

## La plateforme Inzee.care

Dans le cadre de la crise sanitaire, la plateforme Inzee.care a permis à l'URPS infirmiers de recenser les infirmiers libéraux volontaires pour réaliser des télé-suivis, de la téléconsultation accompagnée, mais encore ceux prenant en charge les patients COVID et ceux réalisant des dépistages (RT-PCR et TAG).

De nombreux demandeurs de soins (patients, établissements mais également laboratoires d'analyses médicales) ont utilisé la plateforme afin de trouver rapidement un infirmier libéral disponible pour la prise en charge ou le dépistage d'une personne covid.

Initié en 2017, le partenariat avec Inzee.care a été conclu pour une durée de 3 ans. Après délibération, l'assemblée générale de l'URPS Infirmiers n'a pas souhaité prolonger le contrat.

L'URPS Infirmiers ne soutient plus la plateforme Inzee.care depuis le mois d'octobre 2020.



## Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

### Collectif inter-URPS :

L'URPS infirmiers participe au titre du Collectif inter-URPS au déploiement de sensibilisation sur les thématiques de santé prioritaires (violences faites aux femmes, tabac, BPCO, ...) et à la conception de nouveaux programmes d'ETP (santé des aidants et chirurgie bariatrique).

### Antibiorésistance

L'URPS Infirmiers a participé à une réflexion collective, initiée par l'ARS sur l'organisation de la lutte contre l'antibiorésistance en région.

En rappelant le rôle de l'IDEL en santé publique non seulement éducatif pour accroître la sensibilisation des populations au bon usage

des antibiotiques mais aussi de dépistage et d'orientation vers le médecin traitant, l'URPS infirmiers avait obtenu fin 2019 un financement de 22 000€ pour :

- sensibiliser les professionnels de santé sur l'antibiorésistance
- rédiger des fiches - rappel des précautions standard sur le bon usage des antibiotiques
- expérimenter le dépistage des infections urinaires par la réalisation de TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique et d'évaluation) avant orientation des patients vers le médecin traitant.

En raison de la crise sanitaire, ces actions n'ont pu voir le jour et seront déployées en 2021.

## Diabète

L'URPS Infirmiers a poursuivi sa réflexion sur le repérage ciblé des populations à risque de diabète en lien avec l'URPS Biologistes. L'objectif est de pouvoir améliorer le repérage précoce du diabète sur la région des Hauts-de-France, de lutter contre les inégalités sociales de santé et de faciliter le retour des patients dans le parcours de soins.

Les URPS Biologistes et Infirmiers souhaitent mener une expérimentation afin de faire évoluer les recommandations en couplant les

mesures d'une glycémie veineuse et d'une HBAIC comme méthode de dépistage.

En vue de renforcer l'articulation des acteurs et d'inclure les personnes repérées dans une logique de parcours, les URPS Biologistes et Infirmiers travaillent sur la rédaction d'une lettre d'intention article 51 LFSS 20148 en partenariat avec la fédération des Diabétiques et le CEED.

## Repérage de la fragilité

Le besoin de « mieux dépister les premiers signes de (pré)fragilité en amont de la perte d'autonomie », d'organiser un ciblage des actions de prévention vers les populations les plus vulnérables et la mobilisation des différents acteurs intervenant sur ce champ, a conduit la Carsat Hauts-de-France a lancé un appel à projets inédit : « Prévenir et repérer la (pré)fragilité chez les seniors des Hauts-de-France »

Le projet de l'URPS Infirmiers Libéraux intitulé « Repérage de la (pré)fragilité au domicile » a été retenu.

Il vise à améliorer le repérage précoce de personnes pré-fragiles âgées de 65 ans et plus, autonomes et au domicile par les professionnels de leur recours (médecin généraliste, infirmiers libéraux, masseurs-



## Déploiement et utilisation des systèmes de communication

### Programme ETAPES : Télésurveillance BPCO et diabète

kinésithérapeutes, ...) de manière opportuniste. Lors d'un repérage d'une personne dite « pré-fragile », il lui sera proposé une visite domiciliaire sanitaire infirmière pour l'accompagner, la conseiller en matière de santé et prévenir les effets du vieillissement.

Pour prévenir au plus tôt les risques de pré-fragilités et anticiper leurs conséquences, des outils seront créés et mis à la disposition des professionnels de leur recours lors d'une soirée de sensibilisation pluriprofessionnelle destinée aux repérages des situations de pré-fragilité. L'accent est mis également sur la culture gériatrique préventive avec méthodes de repérage, d'orientation et de prévention.

#### BPCO :

Initié en 2019, en partenariat avec l'URPS Médecins et la plateforme Adel Santé, les inclusions de patients éligibles et les accompagnements thérapeutiques se sont poursuivis en 2020 malgré la pandémie mondiale.

#### Diabète :

Dans le cadre du programme ETAPES, le CH de Sambre Avesnois a contacté l'URPS Infirmiers pour la mise en place d'une expérimentation visant à améliorer la liaison ville-hôpital pour la prise en charge des patients diabétiques insulino-dépendants et nécessitant des soins infirmiers à domicile.

Le projet s'articule autour de la plateforme nationale de télésurveillance en diabétologie MyDiabby.

Un accompagnement thérapeutique est réalisé par les infirmiers libéraux.

*L'arrivée de la pandémie mondiale en Mars 2020 a mis en pause les projets et échanges entrepris avec le CH de Sambre Avesnois.*

*Le projet reprendra dès lors que la situation sanitaire le permettra.*



## Formation et développement professionnel continu

Pour la quatrième année consécutive, l'URPS Infirmiers a décidé d'organiser une journée de l'infirmière libérale des Hauts-de-France sur la thématique de « l'infirmière libérale et la cancérologie ». Compte tenu de la situation sanitaire, l'URPS Infirmiers a été contrainte d'annuler ses journées prévues initialement en Avril et Mai 2020.

Souhaitant les reprogrammer aux mois d'Octobre et Novembre 2020, l'URPS a finalement été contrainte de les annuler une seconde fois car la situation sanitaire encore très tendue à cette époque n'était pas propice à un temps d'échange et de convivialité en toute sécurité.

***L'URPS Infirmiers reprogrammera rapidement les journées de l'infirmière libérale dès que la situation sanitaire le permettra.***

### Le site internet [www.urps-infirmiers-hdf.fr](http://www.urps-infirmiers-hdf.fr)

Actualisé régulièrement, de nombreuses informations sur la profession y sont déposées.

Lors de cette année 2020, deux nouveaux onglets ont été ajoutés pour que vous puissiez retrouver l'ensemble des informations utiles pour votre pratique concernant la COVID-19 (épidémiologie, tests antigéniques, numéros utiles, cotations dérogatoires et fiches de suivi,...) et la vaccination.

Vous pourrez également y trouver :

- Les actualités (soirées de sensibilisation, journée de l'infirmière, publications officielles...),
- Les chantiers de votre URPS,
- L'agenda de votre URPS,
- La législation,
- Le point épidémiologique des Hauts-de-France, actualisé hebdomadairement.

et communiquer avec les élus par le biais de divers formulaires dédiés.



## Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

### Article 51 LFSS 2018 Chirurgie ambulatoire

Dans le cadre de l'article 51 de la LFSS « Innovation en santé », l'URPS Infirmiers a déposé son projet d'article 51 intitulé « *Organisation en ville pour le développement de la chirurgie ambulatoire* » au sein du comité régional innovation Art51 de l'ARS.

Il a pour objectif l'optimisation du parcours de soins coordonné sur les périodes pré et post opératoires. L'expérimentation comprendra notamment :

- Une séance d'évaluation clinique et d'accompagnement pré opératoire à domicile
- Une séance de surveillance clinique infirmière et d'accompagnement à domicile après la chirurgie ambulatoire en reprenant l'expérimentation ISIPAD.

En 2019, le comité a pré-instruit le projet et a confirmé son intérêt sous réserve de retravailler quelques éléments du chemin clinique.

En 2020, les modalités de coordination et le modèle médico-économique ont été retravaillés. Suite à une seconde présentation en fin d'année, le comité technique régional de l'ARS a défini le projet comme recevable.

L'année 2021 sera dédiée à la prochaine étape, l'élaboration d'un cahier des charges.

## La plateforme coordolib [www.coordolib-hdf.fr](http://www.coordolib-hdf.fr)

Dans le cadre du développement de ses actions de formations, l'URPS Infirmiers a déployé et financé pour les infirmiers libéraux une plateforme de sensibilisation et d'information en ligne.

Ce référentiel accessible sur une plateforme numérique, vise à dispenser :

- une information claire, concise et accessible pour les infirmiers libéraux sur les pathologies, les recommandations, les thérapeutiques, les consignes post-opératoires, sur la prise en charge de la douleur...
- des informations pour les patients.

Cette plateforme est accessible aux patients, aux infirmiers libéraux et vise à dispenser une information adaptée à tous.



## Accès aux soins des patients

### Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) :

L'URPS infirmiers accompagne les nouvelles formes d'organisation professionnelles et leur implantation sur la région.

Au titre du collectif, les professionnels de santé libéraux qui souhaitent porter des projets de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur leur territoire peuvent être aidés par le collectif inter-URPS notamment pour l'organisation de réunions d'informations et l'écriture de projet de santé.

# Les **partenariats**



## Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

L'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée « Innovation en santé »

### Le projet collaboratif « Lab parcours »

Ce projet a pour objectif d'optimiser les parcours des patients atteints de diabète ou d'insuffisance cardiaque dans l'agglomération lilloise. Il est porté par le CHU et l'Université de Lille et il a été sélectionné par le Ministère en septembre 2018.

Le projet d'expérimentation LAB PARCOURS a fait suite à un travail sur l'identification des points de rupture dans le parcours du patient insuffisant cardiaque.

L'URPS Infirmiers est membre du groupement et a participé activement aux travaux de configuration de l'expérimentation et à la finalisation de la lettre d'intention. L'URPS a fait valoir le portefeuille de compétences infirmières et a défini le rôle potentiel de l'infirmier libéral dans ce parcours et son importance dans la coordination des acteurs libéraux.

En 2019, l'expérimentation Lab Parcours est entrée dans sa phase d'inclusion des patients et de constitution des équipes de soins. Aujourd'hui, elle entre dans sa phase d'extension et recherche de nouveaux membres

## IATROPREV

Afin de répondre aux enjeux actuels de dépendance et aux complications pouvant y être associées, le CHU d'Amiens nous avait sollicité en juin 2019 pour expérimenter le projet DECAMEDS dans le cadre de l'art 51 LFSS 2018.

Le projet avait pour objet *d'expérimenter un parcours de repérage et d'optimisation de la fragilité des sujets âgés en utilisant comme indicateur de repérage de la fragilité : la polymédication (plus de dix molécules).*

L'URPS Infirmiers avait soutenu le projet à la condition que les infirmiers libéraux soient des acteurs de repérage au même titre que les médecins libéraux et les pharmaciens d'officine.

Une réunion de lancement a été organisée en début d'année et des groupes de travail ont été planifiés.

L'URPS Infirmiers s'est finalement retirée du projet.

L'URPS Infirmiers regrette de ne pas avoir été informée du projet art 51 du CHRU de Lille et de sa fusion avec le projet « DECAMEDS » pour devenir le projet « IATROPREV », ni associée à la rédaction du cahier des charges.

A ce jour, seuls les médecins, les pharmaciens libéraux sont reconnus comme acteurs pour réaliser le repérage de la polymédication des patients âgés de plus de 75 ans.

## Ostéoporose

L'URPS Infirmiers a été sollicitée dans le cadre d'un projet article 51 sur la thématique de l'Ostéoporose.

Ce projet vise à améliorer le parcours de soins de la personne fracturée grâce à la mise en place d'un modèle multidisciplinaire renforçant la coopération entre la filière fracture du CHU Lille et la ville.

Une première trame de lettre d'intention « Améliorer le parcours de santé des personnes fracturées par le renforcement des liens ville hôpital » a été rédigée.

## Cœur de femmes

L'URPS Médecins Libéraux porte avec l'Association régionale de Cardiologie du Nord-Pas-de-Calais (**Pr Claire Mounier-Vehier**) un projet d'article 51 intitulé « Cœur de femmes ». Ce projet consiste en un repérage du risque cardio-vasculaire chez les femmes en situation de ménopause ou péri-ménopause.

Le Comité d'Innovation de l'ARS a été acceptée la lettre d'intention. La prochaine étape est la construction du cahier des charges.

## Hauts-de-France Addictions :

Dans le cadre du mois sans tabac, l'URPS Infirmiers et l'association Hauts-de-France Addictions ont mis en place un partenariat afin de proposer des formations aux infirmiers libéraux pour l'accompagnement au sevrage tabagique.

## Inter-URPS TABAC

Les URPS, Hauts-de-France-Addictions et la FEMAS souhaitent mettre en place en lien avec les dynamiques locales (CPTS, MSP, etc.), une action coordonnée et adaptée aux spécificités des territoires permettant de lutter contre les inégalités de santé autour de la problématique du tabagisme.

L'objectif est d'apporter une culture commune aux différents professionnels de santé prescripteurs de TSN et pharmaciens pour une réponse coordonnée autour de la thématique « tabac ». L'idée est d'articuler les actions des URPS (notamment chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens, sages-femmes), de Hauts-de-France Addictions et de la FEMAS, et de co-construire une offre en lien avec les réalités, besoins et dynamiques existantes sur les territoires.

Sur chacun des territoires visés, l'objectif à terme est que les professionnels de santé aient un socle de base commun ; s'organisent autour de parcours et mènent une réflexion sur le déploiement d'une offre.

### Le réseau Néphronor :

L'URPS Infirmiers a rejoint le réseau Néphronor dont l'objet est d'optimiser le parcours de soins du patient insuffisant rénal.

Les IDEL sont un levier important dans le suivi, le repérage et le dépistage des maladies rénales.

## Événements indésirables graves

Malgré les évolutions réglementaires récentes (2016), les professionnels de santé, semblent assez rétifs quand il s'agit de parler de démarche qualité, encore plus lorsqu'il s'agit d'événements indésirables graves (EIGS) pour lesquels l'imaginaire associé relève souvent de la crainte d'être jugé négativement sur sa pratique.

Ainsi, en lien avec l'ARS HDF et le Réseau Santé Qualité Risques des HDF, l'URPS Médecins libéraux en partenariat avec l'ensemble des autres URPS ont décidé de se mobiliser pour établir un état des lieux des pratiques concernant le signalement des EIGS en Hauts-de-France.

Afin de questionner les représentations autour des EIGS, un questionnaire « flash » a été envoyé pour réaliser un état des lieux des pratiques et représentations associées aux EIGS pour les professionnels de santé libéraux. Cette enquête a fait ressortir :

- 16,5 % ne connaissent pas la procédure à suivre
- 20,1 % ne savent pas comment signaler un EIGS
- 83,6 % d'entre eux souhaiteraient pouvoir partager leur expérience

## Santé des aidants

L'URPS Médecins en lien avec le CHU ont initié des travaux sur le parcours Santé des aidants, aidants qui souvent s'ignorent et s'oublient au détriment des personnes aidées.

Le groupe de travail initie une réflexion pour créer un parcours de santé coordonné et pallier aux problématiques pouvant être rencontrées ou anticipées : lien ville/hôpital, repérage par les professionnels de terrain et retour vers un parcours de santé.

L'objectif est de faciliter le repérage via une grille spécifique et de préconiser un entretien individuel entre l'aidant et une personne qui serait en capacité de l'orienter au mieux en fonction de ses attentes et ses besoins.

## TND

Les troubles du neurodéveloppement chez l'enfant de moins de 7 ans et les troubles du spectre de l'autisme sont encore mal et trop tardivement diagnostiqués.

Pour améliorer les pratiques des PSL en matière de réparation et d'orientation des jeunes enfants à risque de neurodéveloppement, l'URPS Médecins Libéraux organise des soirées de sensibilisation (8 au total sur la région HDF) afin de promouvoir les Plateformes de Coordination et d'Orientation auprès des professionnels de santé libéraux et de les sensibiliser.

## PMND

L'URPS infirmiers participe au comité régional de suivi du Plan des maladies neurodégénératives (PMND). Ce comité est constitué d'experts dans le champ des MND, pour suivre la mise en œuvre du plan pendant la durée du PRS

## Défi santé

L'URPS infirmiers des Hauts-de-France a été sollicitée dans le cadre de l'appel à projet « se connecter pour mieux soigner », lancé par le Centre Hospitalier Universitaire de Lille en lien avec le Centre de Ressources en Antibiotologie et Infectiologie des Hauts-de-France (CRAIHF).

L'URPS Infirmiers, impliquée dans le développement des outils numériques au profit des professionnels de santé libéraux et des patients, pense qu'il est pertinent d'élaborer des stratégies d'e-communication positives et engageantes pour lutter contre l'antibiorésistance. L'URPS a soutenu la candidature de l'appel à projet « Défi santé » notamment pour la lutte contre l'antibiorésistance dans sa globalité.

Le projet prévoyait la prescription d'une ordonnance de non prescription pour informer le patient que son état de santé ne nécessitait pas la délivrance d'antibiotiques, la création d'une application patient ; l'utilisation d'une application « professionnels de santé » notamment pour les infirmiers permettant d'entamer un dialogue sur une situation clinique ne nécessitant pas d'antibiotiques ; et de créer un module de sensibilisation permettant aux professionnels de mettre à jour leurs connaissances sur les antibiotiques, les conditions de leur prescription et de leur bon usage.

Malheureusement, le projet n'a pas été retenu.



## Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

### ISIDORT : Syndrome d'apnée hypopnée obstructive du sommeil

L'URPS infirmiers est partenaire de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes qui souhaite déployer un projet de prévention-dépistage du syndrome d'apnée du sommeil chez l'enfant.

Le syndrome d'apnée hypopnée obstructive du sommeil (SAHOS) est une obstruction partielle ou totale des voies aériennes supérieures pendant le sommeil par les tissus mous (amygdales, langue, pharynx), entraînant des apnées (arrêt ventilatoire de quelques secondes) ou / et des hypopnées (diminution du débit ventilatoire) fragmentant le sommeil. Le SAHOS est à l'origine de nombreuses pathologies chez l'adulte : HTA, maladies cardiovasculaires (AVC, troubles du rythme cardiaque), diabète de type II, augmentation de l'accidentologie par somnolence (circulation, domestiques, autres...) dépressions, troubles sexuels. Il favorise l'obésité et l'asthme. L'enfant apnéique deviendra un adulte apnéique !

## Le réseau ONCO

Depuis plusieurs années, l'URPS participe en tant que membre, aux nombreuses réunions et groupes de travail organisés par le réseau ONCO.

L'URPS Infirmiers fait valoir les compétences de l'infirmier libéral dans les groupes thématiques auxquels elle participe comme : les anticancéreux oraux à domicile, la dermatologie, le cancer et la dénutrition, les soins de support.

Ces temps d'échange sont aussi l'occasion pour chaque membre de pouvoir témoigner sur leurs expériences et ainsi enrichir et adapter les outils formalisés.

## Violences faites aux femmes

L'URPS Infirmiers est partenaire de l'URPS Médecins pour sensibiliser les professionnels de santé aux bonnes pratiques et les outiller en matière de repérage, prise en charge et orientation des femmes victimes de violences.

## Pacte de refondation des urgences

Dans le cadre du pacte de refondation des urgences annoncé en Septembre 2019 par la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, l'ARS des Hauts-de-France a annoncé l'élaboration d'une feuille de route régionale concertée.

Dans ce cadre, l'URPS infirmiers a souhaité être force de proposition et a soumis à l'ARS une proposition d'expérimentation visant à détacher un IDEL, en lien avec le Centre de Régulation des Appels (CRA) pour prendre en charge un soin non programmé.

Cette expérimentation a pour but de réduire considérablement le recours aux urgences pour des personnes âgées de plus de 75 ans dépendantes.

*Le projet ayant dû être mis en pause avec l'arrivée de la pandémie mondiale, les échanges reprendront dès lors que la situation sanitaire le permettra.*





11, square Dutilleul - 59000 Lille - 03 20 14 22 15  
[www.urps-infirmiers-hdf.fr](http://www.urps-infirmiers-hdf.fr) | [contact@urps-infirmiers-hdf.fr](mailto:contact@urps-infirmiers-hdf.fr)